



Analyse du climat des affaires dans les PMA

Sénégal

Mars 2023



A powerful
and balanced
voice for business

Sénégal

Région

Pays de l'Afrique de l'Ouest – Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA)

Population

15 854 360
habitants

Croissance démographique

3,06% par an

PIB/habitant (2020)

1487,8 \$ USD

Pays développement humain faible

IDH 0,512 (168^{ème}/189)

Contexte économique

Pays relativement stable politiquement, le gouvernement sénégalais s'est lancé dans le développement des infrastructures dans de nombreux domaines notamment dans la numérisation de l'économie avec le développement des startups dans le secteur privé et la production de l'énergie solaire un peu partout dans le pays, principalement dans la région de Thies dont la consommation est prioritairement destinée à Dakar la capitale.



Cependant, la faible formation du capital humain constitue toujours un frein à l'innovation, notamment au développement d'un secteur privé durable et compétitif au Sénégal. Le Sénégal est classé parmi les pays à faible développement humain. Malgré la volonté politique des dirigeants du pays, beaucoup d'efforts restent à faire dans la voie du développement d'un secteur privé durable, dynamique et compétitif au Sénégal. Les défis liés au recouvrement des créances, la fiscalité, l'accès difficile au foncier et l'obtention des permis de construire, le commerce transfrontalier et l'exécution des contrats sont les contraintes¹ les plus citées en matière d'amélioration du climat des affaires au Sénégal.

Les résultats d'une étude du BIT au Sénégal dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 indiquent une baisse de 16 % des exportations et de 18 % des importations, ce qui a impacté la croissance économique. Les secteurs les plus touchés sont le service, notamment l'hébergement et la restauration avec une perte en chiffre d'affaires de 96 milliards,

le commerce avec une perte de 50 milliards et le transport avec 34,3 milliards pour le transport aérien et 24,3 milliards pour le transport terrestre. Cette étude souligne que les effets néfastes de la Covid-19 sont davantage virulents parmi les travailleurs et les entreprises du secteur informel du fait d'absence de protection sociale.

En réponse à cette pandémie de la Covid-19, et pour sauver le maximum d'emplois et redynamiser le marché du travail sénégalais, le gouvernement, à travers la composante "Stabilité macro-économique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois" de son Plan de résilience a adopté un certain nombre de mesures à savoir : (i) une remise partielle de la dette fiscale ; (ii) une suspension des délais de recouvrement de la TVA, une remise/suspension de l'impôt, pour les entreprises qui consentent à maintenir leur emploi ou à payer au moins 70 % des salaires ; (iii) un apurement de la dette intérieure ; (iv) un différé du paiement des impôts et taxes.

¹ Enquête d'opinion sur la conjoncture réalisée auprès des chefs d'entreprise par la Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) basée à Dakar

Défis à relever par le secteur privé

Les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2018 ont permis de dénombrer 1.689.613 Unités de Production Informelle (UPI) au Sénégal. Outre les enjeux cités ci-dessus, les principaux défis à l'amélioration du climat des affaires au Sénégal ont trait en autres à :

- **La faible formation du capital humain** - Le Sénégal occupe la 168^{ème} place sur 189 pays en ce qui concerne l'indice de perception du développement humain. Par ailleurs, la proportion des enfants en âge d'être au primaire qui sont hors du système éducatif est élevée (45,4 %) au Sénégal par rapport à la moyenne régionale de l'UEMOA (38,9 %). Le taux net de scolarisation au primaire ajusté est de 54,5 %. Ce taux est encore plus faible au secondaire (26,8%).
- **L'informalité généralisée** - Ici comme dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest, l'économie informelle est généralisée et estimée à 96,4 % du total des emplois contre 3,6 % seulement du secteur formel. Ceci indique que malgré l'augmentation de la croissance depuis la décennie 2000 qui a conduit à l'amélioration du niveau de vie des ménages, il subsiste des inégalités sociales qui alimentent le maintien de l'économie informelle.
- **Un secteur manufacturier toujours faible** - le secteur manufacturier emploie seulement 11,9 % de la main-d'œuvre au Sénégal, malgré le fait que le pays dépend beaucoup des exportations.
- **L'informalité touche davantage les secteurs clés de l'économie** - Les trois principaux secteurs d'activité non agricole qui comptabilisent une forte concentration d'UPI sont le commerce (56,1 %), l'industrie (26,4 %), et le service (17,5 %). Cependant, la durée moyenne d'années d'études réussies par la main-d'œuvre des UPI est estimée à 2,7 ans. Il est bas comme dans la majorité des pays de la région UEMOA.
- **Un faible niveau d'absorption des jeunes non scolarisés dans des formations techniques**

et professionnelles - En effet, 40,6 % des jeunes de 15-24 ans ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi.

- **Un secteur privé toujours en-deçà des attentes de réalisation de plein emploi** - la durée moyenne de chômage est estimée à 5,5 ans. Elle reste plus élevée chez les primo-demandeurs (6,5 ans) que chez les anciens actifs (3,6 ans). Toutefois, il existe une bonne politique salariale au Sénégal malgré la présence des inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Au niveau national, le taux de salaire inférieur au SMIG est estimé à 3,8 % par rapport à la moyenne de la région de l'UEMOA (31,2 %). Le taux de salaire inférieur au SMIG chez les hommes est de 0,4 %, tandis qu'il est de 8 % chez les femmes.
- **Un secteur privé faible du fait de l'insuffisance de sensibilisation des chefs d'UPI quant à l'importance du passage de leurs activités de l'informel au formel** - Il ressort que 47,8 % des dirigeants d'UPI ne sont pas au courant des avantages de la formalisation de leurs entreprises contre 31,7 % qui sont réticents à la formalisation. Par conséquent, seulement 13,9 % d'UPI paie les impôts sur leurs activités. Par contre, 20,9 % d'UPI se disent prêts à payer les impôts sur leurs activités, si l'amélioration du climat des affaires se réalise, notamment au niveau des barrières liées à la fiscalité et à la corruption.
- **Une corruption néanmoins élevée malgré les efforts du gouvernement** - selon le rapport 2020 de Transparency International, le Sénégal occupe la 67^{ème} place sur 180 pays. Ce qui prouve une volonté politique du gouvernement à améliorer le climat des affaires, notamment à développer le secteur privé et attirer davantage les investissements nationaux et internationaux.

Recommandations du secteur privé

Les recommandations concernent les domaines suivants :

1. Développement du capital humain

Les objectifs spécifiques concernent :

- Amélioration de l'offre des services publics (éducation, santé et protection sociale) ;
- Adéquation des formations reçues avec les besoins requis sur le marché du travail au niveau de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités ;
- Promotion de la recherche pour le développement au niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel, de l'enseignement général secondaire et des universités pour libérer le potentiel d'innovation des jeunes et améliorer la compétitivité du secteur privé à l'échelle mondiale ;
- Formation des cadres du secteur public en priorité ;
- Stages en entreprise rendus obligatoires pour une immersion des étudiants dans l'entrepreneuriat.

2. Amélioration du système de travail

Les objectifs spécifiques concernent :

- Multiplication du nombre d'emplois par l'accès à nouveaux investissements au niveau des différents pays ;
- Favorisation de l'application, à travers le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, d'un cadre légal pour les travailleurs/employés en matière de conditions de travail et de salaire minimum ;
- Mise en place des stratégies sectorielles visant la facilitation de l'accès de la population, notamment des travailleurs du secteur formel à la couverture santé, ce qui peut inciter également la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
- Promotion de la flexibilité des horaires de travail des travailleurs ;
- Amélioration des cadres et des politiques et conditions d'emplois ;

- Valorisation des salaires et paiement des indemnités liées aux arrêts de travail du fait de la survenue d'heureux événements (naissance par exemple) et d'événements malheureux (maladies, accidents, etc.) dans la vie des travailleurs.

3. Lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Mise en place d'une politique nationale de transition des Unités de Production Informelle (UPI) vers le secteur formel ;
- Mise en place des instruments incitatifs et également des instruments dissuasifs ;
- Partage et échange d'expériences régionales ;
- Développement d'un cadre législatif institutionnel solide et efficace ;
- Mise en place annuelle des réformes structurelles et des stratégies sectorielles visant la facilitation du climat des affaires et l'amélioration de la vie des entrepreneurs ; notamment au niveau de la fiscalité, du permis de construire et de la création d'entreprises ;
- Développement des instruments de garanties pour favoriser l'accès au crédit des jeunes et des femmes, en particulier présentant des projets économiquement générateurs de revenus et d'emplois ;
- Réduction des coûts et des délais d'obtention des permis de construire ;
- Réduction des frais de raccordement à l'électricité ;
- Suppression des frais obligatoires minimums pour la création d'entreprises ;
- Suppression de l'obligation des frais relatifs à l'authentification des documents et raccourcissement du délai d'enregistrement dans le cadre de la création d'entreprise ;

- Amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, en élargissant par exemple la couverture des services publics de crédit et en commençant à communiquer les données des entreprises de service public ;
- Développement d'un annuaire national des entreprises du secteur formel ;
- Évaluation annuelle du taux d'enregistrement de nouvelles entreprises et prise en compte des besoins des entreprises non enregistrées pour mieux canaliser et adapter les stratégies sectorielles pour faciliter leur transition vers le secteur formel ;
- Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système électronique de création et d'enregistrement des entreprises ;
- Création des concurrences équitables pour les entreprises pour faciliter leur formalisation.

4. Soutien et renforcement du dialogue public-privé

Les objectifs spécifiques concernent :

- Intégration du dialogue public-privé dans les plans et les stratégies sectoriels de développement ;
- Promotion de forums d'échanges entre les acteurs clés de l'économie (entreprises, investisseurs et pouvoirs publics) ;
- Redynamisation du Conseil Présidentiel de l'Investissement avec la tenue de la session annuelle au moins une fois par deux ans.
- Prise en compte effective des besoins des partenaires du secteur privé dans les stratégies sectorielles de développement ;
- Renforcement des accompagnements étatiques à la gouvernance des entreprises en termes d'appui-technique et financier visant à leur permettre de sortir de l'informel pour le formel ou à s'émanciper vers d'autres marchés

- Renforcement du rôle de l'État en tant que garant de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance ;
- Partenaires sociaux indépendants et responsables ;
- Renforcement des capacités des partenaires sociaux ;
- Mise en place d'un plan de communication pour réduire les déficits de communication entre les secteurs privé et public.

5. Soutien aux jeunes investisseurs et à la gente féminine, développement de l'entrepreneuriat et lutte contre l'informalité

Les objectifs spécifiques concernent :

- Promotion d'une culture entrepreneuriale dans la société tout entière, notamment au sein des établissements de formation technique et professionnelle, au sein des plate-formes de l'audiovisuel (télé et radio) et réseaux sociaux nationaux en ligne, au sein des centres de formations pour adultes et au sein des universités ;
- Création des centres de formation et d'apprentissage aux métiers d'auto-entrepreneurs pour les jeunes déscolarisés ;
- Initiation d'un dialogue étatique avec les établissements bancaires pour améliorer les possibilités d'amélioration/renforcement de l'accès au crédit ou à l'investissement pour les jeunes/et nouveaux entrepreneurs (porteur de projets).
- Politique axée sur la création d'emplois formels ;
- Établissement d'un vrai partenariat institutionnel entre l'État, le secteur privé et les représentants des collectivités territoriales pour soutenir et favoriser la création des emplois générateurs de revenu en milieu rural et encourager le développement des coopératives agro-alimentaires ;

- Promotion de la décentralisation et de l'efficacité des organes des collectivités territoriales pour faciliter l'accès des mairies aux flux financiers nationaux et régionaux pour soutenir l'entrepreneuriat chez les femmes et chez les jeunes en milieu rural et pour mieux canaliser les besoins des femmes et des jeunes en matière de développement de leurs activités commerciales, agro-pastorales et artisanales en milieu rural en particulier ;
 - Organisation des campagnes de sensibilisation et d'éducation des entrepreneurs du secteur informel sur les avantages de la formalisation et développer des mesures incitatives pour encourager la formalisation des entreprises vers le secteur formel ;
 - Prise en compte des besoins des opérateurs du secteur informel dans les stratégies de lutte contre l'informalité par l'État régalien pour mieux favoriser leur passage du secteur informel vers le secteur formel ;
 - Organisation permanente des sessions de formation et d'éducation à la création et la formalisation des entreprises en milieu rural et en milieu urbain ;
 - Favorisation de l'accès des jeunes et des femmes au numérique en milieu rural en créant des centres de formation gratuits à l'outil numérique au sein des collectivités territoriales ;
 - Promotion de l'accès des femmes en particulier au foncier et privilégier une réorganisation du cadastre ;
 - Promotion de la constitution d'une épargne nationale au niveau des différents pays pour financer les projets générateurs de revenus et d'emplois, des jeunes et des femmes en particulier.
- Amélioration des infrastructures nationales et régionales, notamment le développement des axes routiers, des files piétonnes, éclairage et des pôles d'électrification, l'accès au réseau numérique, ainsi que la construction des bâtiments pour abriter les marchés frontaliers ;
 - Modernisation et mise en place du guichet unique ;
 - Garantie d'un climat sécuritaire et stable au niveau du pays, notamment au niveau des services douaniers pour faciliter la libre circulation des personnes et des biens (État de droit) ; ceci améliorerait également l'entrepreneuriat féminin notamment la création des activités génératrices de revenus (commerce) exercées le plus souvent par les petites commerçantes (les femmes) au niveau des frontières ;
 - Garantie d'un suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits pétroliers ;
 - Mise en place de stratégies sectorielles nationales, régionales et internationales pour assurer une prévisibilité du taux de change ;
 - Mise en place de stratégies sectorielles visant à développer la résilience de l'économie, notamment des entreprises pour faire face aux différents chocs ;
 - Réduction des délais d'exportation et d'importation ;
 - Mise en place et modernisation au niveau des pays d'un système de paiement électronique des frais de port ;
 - Dématérialisation des formalités douanières et prolongation des horaires d'ouverture des ports ;
 - Augmentation de la taille des marchés inter-africains et diversification des productions pour élargir les débouchés et pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;
 - Promotion des bonnes pratiques de gouvernance et de conduite responsable des

6. Commerce transfrontalier

Les objectifs spécifiques concernent :

- Favorisation du développement du commerce intra-africain en levant les barrières douanières ;

entreprises et de concurrence équitable et loyale au niveau des marchés pour améliorer la compétitivité du secteur privé formel à l'échelle mondiale ;

- Mise en place d'un régime commercial simplifié (exonérer les droits de douane) et simplifier également les formalités de dédouanement pour les transactions de faibles montants, généralement réalisées par les petits commerçants, les femmes en particulier ;
- Renforcement de l'intégration régionale, en particulier la coopération économique entre les différentes communautés économiques régionales pour lever les barrières qui persistent en matière de commerce intra-régional ;
- Renforcement de la lutte contre la contrebande au niveau des frontières et au niveau des ports ;
- Mise en place et développement des pools énergétiques régionaux pour réduire les coûts de raccordements à l'électricité et relier les marchés aux ressources ;

- Mise en place des accords commerciaux mutuellement bénéfiques pour attirer davantage les investisseurs ; dynamiser le commerce intra-régional grâce au numérique ;
- Diversification du marché énergétique sur la promotion des panneaux solaires pour améliorer la compétitivité et la productivité des entreprises et également pour réduire les coûts de raccordement au réseau électrique ;
- Expansion du marché de télécommunications, notamment du marché du numérique pour améliorer l'accès au réseau électronique des entreprises et leur permettre d'accroître leur compétitivité sur le marché mondial ;
- Mise en place de stratégies efficaces de cybersécurité et cyberdéfense au niveau régional ;
- Renforcement de la zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



**Cofinancé par
l'Union européenne**



A powerful
and balanced
voice for business

Avenue Louis-Casaï 71 – CH-1216 Genève
T +41 22 929 00 00 F +41 22 929 00 01
ioe@ioe-emp.com • ioe-emp.org

© IOE 2023